

ELUS

François Schmitt, Paul Marsal,

Virginie Minart-Giverne, Véronique Lignier, Franck Pacquet

Référent du quartier ouest : Franck Pacquet

Contact : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

Nombre de conseillers : **14**

Nombre de conseillers présents : **12 + 4 élus + 2 agents**

✓ **Présentation des élus et des conseillers de quartier**

Les élus référents, les élus de quartier et les membres du conseil de quartier, se présentent par un tour de table.

Monsieur Schmitt rappelle que ce conseil de quartier a été renouvelé à la rentrée scolaire 9 sont sortants, 2023, à la suite de candidatures reçues à l'été 2023.

Le conseil de quartier ainsi renouvelé a un mandat de 3 ans.

- Monsieur Schmitt rappelle que sur les 14 conseillers du quartier OUEST, 4 sont de nouveaux conseillers.
- Il est également présenté :
- Madame Leslie Charmille, assistante administrative et relations publiques au sein du Cabinet de Monsieur le Maire, qui se charge de toute l'organisation et de l'interface email des conseillers de quartier,
- Monsieur Pierre-Louis Beaussart, responsable parcs & jardins, propreté.

✓ **Présentation de la charte des élus**

La charte des conseils de quartier est présentée par Monsieur Marsal.

Il est rappelé que :

- Les conseils de quartier participent à la démocratie locale et participative et sont une instance relais entre la Municipalité et les habitants.
- La composition, le renouvellement et le fonctionnement sont détaillés dans la charte annexée.
- Le rôle : les conseils de quartier sont un lieu d'expression, d'information et de débat. Les conseils de quartier sont consultés sur les orientations et décisions de la municipalité sur le devenir et le quotidien du quartier. Les conseils de quartier sont un lieu de remontée d'informations des habitants du quartier.
- Le fonctionnement : 4 réunions par an dont une plénière, un compte rendu est adressé aux conseillers et conservé par la Mairie. De plus, il est visible sur le site de la ville (<https://www.chatou.fr/La-mairie/Participer-a-la-vie-locale/Les-conseils-de-quartier2/Quartier-Nord>)

Il est également rappelé que les conseils de quartier ont des moyens de communications avec la mairie dédiés : une adresse email dédiée ([conseilsdequartier@mairie-chatou.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-chatou.fr)), etc.

✓ **Election du conseiller référent**

Monsieur Pacquet se déclare candidat.

A la suite de sa seule candidature, il est désigné référent du quartier ouest. Monsieur Pacquet souligne qu'il souhaite poursuivre cette mission en binôme avec Madame Porracchia.

✓ **Présentation du RGPD**

Il est rappelé la nécessité d'avoir l'accord des conseillers de quartier pour la diffusion d'informations.

✓ **Tour de table**

**Monsieur LABORIE :**

1/ Travaux sur le boulevard de la République. Trottoirs rue du Général Leclerc arrivant sur le boulevard de la République où les arbustes de la promotion immobilière sont mal taillés. Feux fonctionnent mieux sur rue du Général Leclerc.

2/ Poteaux aux abords des pistes cyclables : pas pratique, pourquoi ne pas plus utiliser les caméras de surveillance ? **Réponse** : les poteaux sont installés afin de sécuriser les piétons face aux livreurs et stationnements intempestifs.

**Monsieur MOLLIERE :**

1/ Sécurité routière : beaucoup de véhicules, les pistes cyclables à contre-sens (bas de la rue des Landes) sont dangereuses. Beaucoup respectent mais vu le nombre de véhicules, la situation reste dangereuse. **Réponse** : vu que la ville est à 30 km/h, le contre-sens cyclable est de droit. Les cyclistes et conducteurs doivent faire attention.

2/ Vitesse de la rue des Landes : vitesse excessive et absence récente de contrôle routier.

3/ Bas de la rue des Landes : absence d'enfouissement du réseau électrique. **Réponse** : l'enfouissement entre rue des Cormiers et de la rue Jean Moulin débutera fin novembre, le reste des enfouissements de la ville sont intégrés dans le cadre du PPI.

4/ Vols de vélo. **Réponse** : places de vélos dédiées avec caméra dans le nouveau parking près de la gare du RER de Chatou.

**Madame LOPES RIBEIRO :**

1/ Circulation sur la commune en vélo est très dangereuse. Les marquages au sol sont en mauvais état. **Réponse** : réfection régulière des marquages selon les besoins des rues avec un plus fort trafic s'efface plus rapidement et c'est aussi votre rôle de nous avertir d'endroits particulièrement abîmés.

2/ Gravure des vélos ? **Réponse** : plusieurs ateliers marquages et réparations sont programmés dans l'année. Les dates sont communiquées sur le site de la ville, sur le magazine de Chatou et sur les réseaux sociaux.

3/ Rue Jules Ferry après la place du Docteur Roux : sujet des dépôts sauvages d'ordures. **Réponse** : 36 tonnes par an. Rechercher les responsables est très difficile. Ne pas hésiter à appeler le patrouilleur au 01 30 09 59 69 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h45).

4/ Rue Jules Ferry : calendrier de nettoyage des rues ? avec les feuilles mortes ? **Réponse** : la balayeuse passe une fois toutes les 3 semaines mais suivant les saisons cela reste un problème (feuilles, neige, pluie...). Pour rappel, les riverains doivent nettoyer leurs trottoirs, y compris les copropriétés.

5/ Etat de la piscine municipale.

**Madame CALLEGARI :**

1/ Vitesse des voitures et ilots en décalés = dangers. **Réponse** : la Mairie essaye au mieux de faire des contrôles radars.

2/ Place Roux : travaux et construction. Que va-t-il se passer Rue Ribot ? **Réponse** : projet à l'étude et pas de permis de construire déposé.

**Madame LEPICIER :**

1/ Chantier sentier des Landes interminable, quelle est la situation ? pas d'information et pas de communication. Le problème est que cela pose des difficultés en termes de sécurité, des familles empruntant le sentier. **Réponse** : les services de la ville vont regarder. Le chantier a déjà connu des fermetures pour des raisons similaires.

2/ Réfection rue des Sabinettes : réfection très appréciée mais souhait de plus de signalisations rue des Landes pour passage des enfants. **Réponse** : nous transmettons l'information aux services qui se rapprocheront de la demandeuse.

3/ Promenade des Landes : suspicions d'enterrement de chantier ? **Réponse** : le service PPJ va regarder.

4/ La jeunesse : que fait la mairie ? Squat de la résidence des Landes, etc. **Réponse** : il y a des structures existantes (Maison de quartier La Girafe...). Remarques sur le manque de places.

**Monsieur LEMMELET :**

1/ Rue des Sablons : problème de la rue en pente avec une rue très arborée. Problématique du passage qui devrait être plus réguliers pour le ramassage des feuilles. **Réponse** : rappel des coordonnées du patrouilleur environnemental au 01 30 09 59 69.

2/ Sujet de réseau électrique quartier de la tête de la Girafe et oubli plus général du quartier ? De même, dangerosité des fils électriques dans la rue. **Réponse** : la mairie rappelle que le PPI prévoit des enfouissements et les réfections de voirie.

3/ Circulation quartier de la tête de la Girafe : détournement de la circulation de Montesson fait que les voitures de Montesson passent par cette rue. L'idée serait de trouver une solution pour améliorer la circulation dans ce secteur et notamment la rue du Val Sablon. **Réponse** : une analyse par la commune doit être menée.

**Madame TOSSAVI :**

1/ Dépôt sauvage rue des Landes est un sujet récurrent. **Réponse** : il faut contacter le patrouilleur environnemental au 01 30 09 59 69.

2/ Parking du Gymnase Finaltéri avec horaires de parking non respectés. **Réponse** : la commune doit voir avec le service des sports.

**Madame PORRACCHIA** – Rue Darcis : amélioration avec plus de bus mais rue des petits Chênes en pâtissent désormais. Toujours un problème sur le stationnement. Egalement problème de caniveau avec des eaux qui stationnent. Radar pédagogique ne fonctionne plus. **Réponse** : la commune regarde pour la réparation du radar.

**Monsieur PACQUET** – Incivilités, PPJ, etc...

**Monsieur PERISSE** : Les camions roulent à grande vitesse rue Brunier Bourbon. Il soulève un problème plus général de communication mairie - conseils de quartier. Et souligne une meilleure communication sur les réseaux sociaux.

**Madame NADAUD** :

1/ Sujet de la communication des conseils de quartier.

2/ Quartier Roux : sujet de la palissade du chantier qui dépasse en face de la boulangerie. Sujet du trottoir très dangereux. **Réponse** : la commune regarde cela en détail pour améliorer la sécurité => palissade déposée

3/ Grève des Bus : manque d'information et de communication officielles sur l'état de la grève. La Mairie a-t-elle communiqué ? Comment faire pour que la communication soit améliorée ?

4/ Tronçon rue Jules Ferry – rue du Général Leclerc de la promenade des Landes : l'aire de jeux pour enfants est squattée par des adolescents. Est-ce que les infrastructures sont assez résistantes pour supporter le poids d'enfants plus âgés. **Réponse** : les infrastructures risquent d'être abimées et retour sur la réflexion de la jeunesse.

5/ Illuminations de Noël : que se passe-t-il place du Dr Roux ? Le chapiteau lumineux sera-t-il mis cette année ? **Réponse** : la commune va regarder et faire de son mieux avec la fin du chantier.

**Monsieur MACEDO** :

1/ Remerciements sur la remontée des informations, leur traitement et le rôle du patrouilleur environnemental.

2/ Boulevard de la République en travaux : détournement de circulation. Souhait de présence de la police municipale car dangereux, surtout en cette période de l'année. Gros sujet de lisibilité du sens de la circulation. **Réponse** : la ville mettra tout en œuvre afin d'éclaircir les automobilistes et cyclistes sur les déviations pendant les travaux en communiquant sur le site de la ville, le magazine de la ville et les réseaux sociaux sans oublier les panneaux de signalisation sur le terrain.

3/ Rue de Panafieu : moyenne de 2 véhicules en contresens tous les matins. Dangereux et de nombreuses remarques. Remarque : transmission à la police municipale.

4/ Travaux : les entreprises sont assez peu accommodantes en termes de circulation. **Réponse** : les services techniques ont un regard sur les entreprises lorsqu'une demande d'arrêt est faite, il arrive que les sociétés prennent d'autres droits non autorisés.

5/ Rue Jean Moulin : très utilisée par les vélos – les règles de sécurité sont très peu respectées. **Réponse** : quelques aménagements sont prévus dans le cadre des travaux de la rue des Landes.

L'adresse mail pour ces trois quartiers est la suivante : [conseilsdequartier@mairie-chatou.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-chatou.fr)

Le patrouilleur environnemental est joignable par téléphone au 01 30 09 59 69 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et par mail à l'adresse suivante : [patrouilleur@mairie-chatou.fr](mailto:patrouilleur@mairie-chatou.fr)

La Police Municipale est joignable au numéro suivant : 06 07 55 79 06 ou au 01 34 80 46 02

# **ANNEXE 1 :**

## **CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER 2023-2026**

## **I. PRÉAMBULE**

Dans le cadre du développement de la démocratie locale et participative, la commune de Chatou a mis en place des conseils de quartier. Ils sont répartis en trois zones : nord, sud, ouest.

Les conseils de quartier sont ouverts à toutes celles et ceux qui habitent à Chatou. Ils représentent la population dans sa diversité. C'est un outil de démocratie participative dont la finalité est d'encourager l'expression et la participation des habitants. C'est une instance relais entre la Municipalité et les habitants.

Ils sont le fruit de la volonté municipale d'associer les habitants aux décisions qui les concernent le plus en amont possible. Ils visent à favoriser une citoyenneté active au plus près du lieu de vie ou d'activité de chacun.

## **II. COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT**

Les conseils de quartier sont constitués de Catoviens volontaires et bénévoles qui, au titre de leur résidence, s'engagent pour trois ans à la fin desquels l'équipe est renouvelée par moitié.

Ils sont composés :

- ✓ de deux adjoints au Maire : Monsieur François Schmitt, Monsieur Paul Marsal
- ✓ d'un conseiller municipal : l' élu du quartier,
- ✓ d'un(e) référent élu (e) à la majorité simple par les conseillers de quartier. Son rôle, en binôme avec l' élu du quartier, est de fédérer les conseillers,
- ✓ d'environ 15 Catoviens bénévoles.

En cas de démission, ou de carence, il est procédé à la nomination d'un autre membre. Celui-ci est choisi parmi les candidatures en attente.

La carence est établie suite à quatre absences consécutives, excusées ou non, aux réunions.

Les personnes voulant faire acte de candidature doivent envoyer un courrier à Monsieur le Maire en indiquant leurs motivations pour intégrer le Conseil de quartier.

### **III. RÔLE**

Le conseil de quartier est un lieu d'expression, d'information et de débats permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration des politiques publiques municipales et projets d'intérêts collectifs. Il est associé aux démarches de concertation organisées par la Ville.

Le conseil de quartier est consulté sur les orientations et décisions de la municipalité concernant le devenir ou le développement du quartier : Ces consultations peuvent porter sur les thèmes tels que l'urbanisme, la voirie, la sécurité, le cadre de vie : fleurissement, mobilier urbain, espaces de jeux, l'environnement, l'animation du quartier.

Il contribue à transmettre à la Municipalité les attentes, questions, remarques et suggestions exprimées par les habitants du quartier en matière de vie quotidienne. Il vise à proposer des solutions pratiques aux problèmes de la vie quotidienne.

Il contribue également à relayer les informations auprès des habitants sur les projets de la Ville pour leur permettre de donner leur avis et ainsi d'agir sur leur cadre de vie.

L'objectif visé est d'établir un contact direct et régulier entre les élus et les habitants en associant ces derniers à l'action publique.

### **IV. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

Les réunions des conseils de quartier se répartissent comme suit :

- ✓ deux à trois réunions par quartier,
- ✓ une réunion plénière.

Monsieur le Maire met à disposition une salle au centre administratif comme lieu de réunion. L'ordre du jour est défini en amont. Tout membre du conseil de quartier peut proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour ou proposer des ateliers thématiques sur des thèmes comme les nuisances sonores, la circulation piétonne, les transports...

Le conseil de quartier peut être convoqué en réunion exceptionnelle à la demande du Maire.

Les réunions par quartier et plénières ne sont pas publiques. La convocation est envoyée, par mail à tous les conseillers au moins quinze jours avant la réunion.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu diffusé individuellement aux conseillers dans les meilleurs délais.

Les comptes rendu sont archivés à la Mairie auprès du cabinet de Monsieur le Maire. Une page réservée aux conseils de quartier afin d'évoquer la vie de ces derniers (fonctionnement, projets, réalisations...) leur sera dédiée sur le site internet de la Ville.

Tout projet de communication du conseil de quartier devra être présenté à l' élu municipal référent du quartier.

## V. LES PERIMETRES DES CONSEILS DE QUARTIER DE CHATOU

Les 3 conseils de quartier de la Ville de Chatou sont les suivants :

- ✓ conseil de quartier Sud,
- ✓ conseil de quartier Nord,
- ✓ conseil de quartier Ouest.

L'adresse mail pour ces trois quartiers est la suivante : [conseilsdequartier@mairie-chatou.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-chatou.fr)

La carte des quartiers est annexée à la présente Charte.

